

*Saint
Carré*

MAGAZINE
HIVER 2024





LE MAGAZINE HIVER 2024

LE MOT DU MAIRE

Cette année s'achève, il nous faut déjà penser à la prochaine afin de préparer les investissements 2025.

Certes au moment où j'écris ce mot, des incertitudes demeurent pour l'élaboration du prochain budget. En effet, le projet de loi de finances de l'État envisage de baisser le taux de récupération de la TVA de 16,404% à 14,85%. Si tel est le cas cela pourrait voir notre capacité à investir diminuée de 15000 euros. De plus, le taux de cotisation patronale pour la retraite des agents communaux pourrait augmenter de 4 points. Ces décisions sont subies alors que les collectivités territoriales doivent équilibrer leurs budgets en fonctionnement sans emprunter et qu'elles ne sont nullement responsables du déficit de l'État. Des avancées pourraient toutefois être décidées, affaire à suivre.

Cette année, nous allons entre autres passer à la rénovation du retable majeur de l'église avec le choix d'un architecte du patrimoine pour rédiger le cahier des charges suite à l'étude que nous avons menée. Ces travaux devraient pouvoir bénéficier de subventions importantes car le retable est classé. Cependant à ce jour, les affaires culturelles n'ont toujours pas le montant des enveloppes attribuées.

Les chaussées rue de l'Ecole et rue de la Ville Es Rouault vont être refaites par le département au premier semestre 2025 après l'intervention de Eaux de Dinan pour refaire les canalisations d'eaux potables.

Un plateau surélevé va être mis en place à la Gervinais avec le concours de la ville de Dinan.

- 02 LE MOT DU MAIRE
- 03 C'EST NOUVEAU
- 04 LES GLANDINS
- 06 VIE COMMUNALE
- 08 ENFANCE / JEUNESSE
- 11 LES ASSOCIATIONS
- 16 VIE PRATIQUE
- 20 LES CONSEILS MUNICIPAUX
- 30 ETAT CIVIL & URBANISME

Une liaison douce reliera ce lotissement à la Ville Es Gicquiaux afin de sécuriser les piétons pour l'accès au Dinamo qui passe à la Croix de Pierre.

A partir du mois de septembre 2025, Dinan Agglomération récupère la gestion des lignes Breizh Go qui sont entièrement sur son territoire. Une première mise en place se fera à coût constant. Pour la ligne (16 qui concernent les habitants) un arrêt est prévu rue de la Forge et un autre à la Croix de Pierre. Dans un premier temps, c'est un aller-retour le mercredi après-midi, un aller-retour le jeudi matin pour aller au marché de Dinan et un aller-retour le samedi après-midi. Ce service sera gratuit et en ligne régulière donc pas besoin de réserver.

La fibre va enfin arriver dans nos foyers, je sais qu'elle est attendue surtout dans certains villages.

A partir du 27 janvier 2025, les poubelles à ordures ménagères résiduelles seront collectées une semaine sur deux, et l'autre semaine ce seront les bacs jaunes.

Je vous donne rendez-vous le 4 janvier 2025 à 19h00 pour la cérémonie des vœux à l'espace Karnay.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale, à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année.

Ronan TRELLU
Maire de Saint-Carné



C'EST NOUVEAU

KILOME, AMÉNAGEUR DE VAN

Jaafar ATTIALLAH a ouvert la société KILOME à la pépinière d'entreprise écodia, dans la zone artisanale du Guinefort.

En 2022, Jaafar et sa compagne partent faire le tour du monde en van. A leur retour, pour choisir où s'installer en France, ils aménagent un van. Ce tour de France les amène en Bretagne.

L'aménagement de leur van ayant beaucoup intéressé des amis et connaissances, ils se lancent dans l'aventure d'en aménager d'autres... De là, est né le projet de KILOME.



Pour avoir rencontré Jaafar et son équipe, je peux dire que c'est une entreprise « différente ». Certes, c'est en entreprise, avec ses caractéristiques, mais c'est aussi un lieu de rencontres, de partages et d'échanges. J'en veux pour preuve leurs valeurs (définies conjointement par des amis et des clients) : Liberté, confort et partages.

Kilome aménage camion, van... en fonction de vos envies, vos besoins et vos souhaits. N'hésitez pas à les rencontrer !



Leurs projets

- La célébration du premier anniversaire de KILOME en avril prochain.
- La Javan, une fête conviviale dans leurs locaux, pensée pour rassembler les habitants de Dinan et ses alentours, ainsi que leurs partenaires et relations.
- Ils étudient aussi l'organisation d'un cinéma en plein air.

Zone Artisanale du Guinefort, à Saint Carné
contact@kilome.fr
06 66 48 30 70

JULIANNA HILLMAN, SCULPTRICE

D'origine argentine, j'habite en Bretagne depuis 2019. Je suis artiste et pendant des années j'ai cherché à créer mon atelier, alors quand j'ai découvert la ville de Dinan avec sa dynamique culturelle, je suis tombée amoureuse de cet endroit.

Installée à Saint-Carné depuis décembre 2022, l'atelier Transhumant a trouvé l'emplacement idéal pour offrir le calme et le charme de la campagne, près de Dinan, à tout visiteur/se qui souhaite réaliser une expérience créative ou bien qui a la curiosité de venir voir ce qui se passe à l'intérieur d'un atelier d'artiste.

Le travail avec l'argile m'est venu naturellement. J'ai une notion de volume acquise depuis petite, et bien qu'au cours des années j'ai expérimenté différentes techniques plastiques et sculpturales (plâtre, résine, cire, bronze et pierre), c'est l'argile qui m'offre le support idéal pour réfléchir à la forme et au geste en tant que sculptrice.

J'ai choisi ce matériau pour donner un nouvel élan à mon oeuvre et me consacrer à la création et à la transmission de mon savoir-faire avec cette activité autour de la céramique.

L'atelier est ouvert sur rendez-vous et propose des stages d'une journée les week-ends ou pendant les vacances avec des groupes de 4 personnes minimum (associations, amis ou bien des familles) à partir de janvier 2025. N'hésitez pas à me contacter pour connaître les options.

16 Heunan - Saint-Carné
06 41 90 88 75
ateliertranshumant@gmail.com



ATELIERS « BIEN-ÊTRE »

Les ateliers collectifs « Bien-être » animés par Sophie Wiszniak (énergéticienne à Saint Carné) reprennent en 2025 et auront lieu à la salle associative située 3 place de la Mairie à Saint Carné aux dates suivantes :

Le mardi 28 janvier de 18h30 à 21h
Le dimanche 2 février de 9h45 à 12h15
Le mardi 11 février de 13h30 à 16h
Le jeudi 27 février de 14h à 16h30

Tarif atelier : 28 euros
Inscription au **06 89 15 70 78**



Julien Faisant

JULIEN FAISANT ET **LES GLANDINS**

QUI EST JULIEN FAISANT ?

Julien, habitant de Saint Carné, est un cuisinier qui a mis cette carrière professionnelle un peu en suspend pour se consacrer aux Glandins.

C'est en se baladant dans les bois avec ses enfants que Julien a eu l'idée de créer des personnages avec des glands et de les mettre en scène. De là sont nés les Glandins. Personnages originaux, mis en scène dans la nature, avec la nature.

Depuis cette balade dans les bois, les Glandins se sont bien développés : exposition photos - inauguration dans les bureaux de l'agence sloop, à la maison des faluns, à Saint Jacut, participation au salon des artistes de Trélivan : 1er prix obtenu avec ses enfants, ateliers de confection à l'Eprouvette, avec les enfants de l'école de Saint Carné, avec des personnes âgées de Saint Jacut.

Plusieurs projets sont en cours : atelier de création avec l'école Mosaïque, la vente de tableaux photos, l'idée de créer un livre.



L'objectif de Julien Faisant est d'apprendre aux enfants et aux adultes le respect de la nature, l'environnement, de savoir regarder autour de soi.



À l'âge de dix ans, j'ai eu le privilège de naviguer autour du monde à la voile avec ma famille entre 1993 et 1996. J'y ai vécu des moments intenses et extraordinaires, à la rencontre de peuples, d'ethnies et cultures multiples et variées.

Ces souvenirs sont gravés en moi pour toujours, ils m'ont enrichi culturellement et gustativement : chaque pays et île visités m'ont révélé des condiments et épices d'une infinie variété. Préparer des plats de diverses nationalités a été une source considérable d'inspiration et de créativité.

L'académie de Rennes nous avait exemptés de l'enseignement traditionnel, ce sont nos parents qui ont pris en main notre éducation.

Plus tard, résidant à Annecy, j'ai noué une solide amitié avec un couple de photographes qui avaient adopté des petits enfants d'origines tibétaine et zanskarie. Invité au Zanskar, au mariage d'un de leurs fils, j'ai été marqué par la misère et la pauvreté de cette région en la traversant.

Avec Olivier Föllmi, j'ai exploré la photographie, patientant pour la lumière parfaite sur les sommets himalayens afin de capturer les images espérées.

Après l'obtention de mon CAP cuisine au CFA d'Auceleuc... J'ai passé deux saisons en Haute-Savoie, près du lac d'Annecy, avant de revenir en Bretagne pour me ressourcer. Mon ancien employeur m'a alors rappelé pour rejoindre son équipe à Annecy, où j'ai rapidement gravi les échelons, passant de second de cuisine à chef.

À Viuz-en-Sallaz, j'ai pris la tête de la cuisine du « Viel Atelier ». Quatre ans dans cet établissement m'ont permis de m'épanouir professionnellement. J'ai accompagné deux apprentis en difficultés, une expérience enrichissante qui les a menés à l'obtention de leurs diplômes.

La naissance de mes enfants m'a éloigné de la cuisine traditionnelle. De retour en Bretagne, j'ai travaillé avec des personnes handicapées à « Esatco Adapei », une expérience humaine, forte et gratifiante.

Aujourd'hui, je m'engage dans la création avec mes « Glandins », espérant partager ma passion pour l'observation de la nature et la photographie. Et pourquoi pas, transmettre un message intergénérationnel sur l'importance de s'émerveiller sur notre monde réel et l'importance de respecter l'environnement.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 14 septembre 2024 a eu lieu le pot d'accueil pour les nouveaux habitants.

Une trentaine d'habitants a répondu présent, notamment des habitants du Domaine des Blés d'Or, du lotissement des Lavandières, et d'autres villages de la commune.

C'est l'occasion pour les nouveaux habitants de pouvoir rencontrer les élus, ainsi que les habitants, d'échanger entre eux, de découvrir les projets de la commune...



INAUGURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Samedi 21 septembre a eu lieu l'inauguration du nouveau restaurant scolaire, en présence de nombreux élus et de madame la sous-préfète, de l'ancien directeur de l'école, d'habitants, d'enseignants et d'agents communaux.

Le rdv était donné devant le portail de l'école, à côté du nouveau bureau de direction.

Après une visite guidée du restaurant, suivie des discours de Monsieur le Maire, de Monsieur Lécuyer président de Dinan Agglomération, de Madame la sous-préfète, et de Madame Meheust conseillère régionale, Madame Guigui Delaroché conseillère départementale, un temps convivial était proposé. Ce temps a permis de visiter le restaurant scolaire, mais aussi aux « anciens de l'école » de pouvoir discuter autour des différents changements intervenus à l'école depuis leur départ, l'ancienne cantine, etc...



7 LOGEMENTS AUX LAVANDIÈRES

Vendredi 18 octobre a eu lieu l'inauguration des 7 logements individuels rue des Lavandières en présence d'habitants, d'élus, de Armorique Habitat.

Ce projet est né d'une collaboration entre la collectivité et Armorique Habitat. Les travaux, réalisés par Maison Demeurance, ont démarré en mai 2021 et se sont achevés en juillet 2024. Les 7 logements individuels ont tous un jardin privatif et un garage, répartis en 2 T3 et 5 T4, pour des surfaces habitables entre 69m² et 87m².



REPAS DES AÎNÉS



Ce repas a été mis en place début des années 70, sous la municipalité de Monsieur Beaumanoir. Son objectif de l'époque, qui n'a pas changé encore aujourd'hui, était de rassembler les personnes de plus de 65 ans, autour d'un repas et d'une animation.



Cette année, le repas des aînés a eu lieu le 27 octobre 2024, à l'Espace Karnay II a rassemblé 125 carnéens de plus de 65 ans et 70 repas à emporter ont été donnés aux personnes qui ne pouvaient manger sur place.

Les élus ont démarré le repas par un spectacle « St Carné déraillé », où chants et danses étaient de la partie.

Ann Laoa a ensuite mis le feu en reprenant des chansons de variété française et internationale, dynamique et joyeuse, comme à son habitude !

PAUL JAMET

Depuis le 12 décembre 2024, Paul Jamet, nouvel agent aux services techniques vient compléter l'équipe avec Magali Grabot.

Paul est natif des bords de rance. Après environ une dizaine d'années à Lorient, à la base militaire en tant qu'agent de prévention, il arrive à la mairie de St Lormel, il y a environ 3 ans, comme agent technique.

Dans sa besace, il a le CACES plateforme élévatrice, une habilitation électrique, un CAP menuisier et encore de multiples compétences.

Il aime apprendre, les défis c'est pourquoi il se réjouit de travailler sur Saint Carné, avec Magali.



CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre a eu lieu au monument aux morts en fin de matinée. C'est une date importante de notre histoire, marquant l'Armistice de la 1ère guerre mondiale. C'est aussi un temps où l'on rend hommage aux morts pour la France. Une dizaine de personnes était présente.





MISSION ARGENT DE POCHE

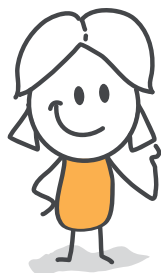
L'opération argent de poche s'adresse aux jeunes de la commune qui ont entre 14 et 17 ans révolus.

Sous la houlette de Jean-Marc Rouxel, conseiller municipal, ils œuvrent à différentes tâches (peinture, nettoyage, désherbage, etc...)

Du lundi 8 au vendredi 12 juillet, 6 jeunes ont réalisé des travaux de peinture dans une classe de l'école.

La prochaine opération argent de poche aura sans doute lieu aux vacances de printemps, alors n'hésitez pas à vous inscrire en mairie.

PRÉVENTION
ROUTIÈRE
BreizhGo

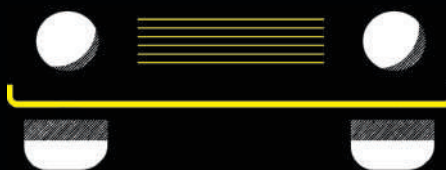


**ATTENDRE,
C'EST VOIR VENIR...**

**Pour ta sécurité, ne traverse
jamais devant ou derrière le car !**



À LA DESCENTE
**LAISSE
PARTIR
LE CAR**



Le car masque la visibilité des piétons et celle des automobilistes et deux roues à proximité. Afin de voir et d'être vu de tous, il est essentiel d'attendre que le car s'éloigne et de bien regarder autour de soi avant de traverser.

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100 % Bretagne



L'ÉCOLE : PROJETS SEPT / OCT

LE CINÉMA

Le matin, on a pris le car pour aller au cinéma de Dinan pour regarder le film Nina et le secret du hérisson.

LA RANDONNÉE

Dans la matinée du 17 octobre, nous sommes partis de l'école pour aller faire une randonnée. C'était trop bien ! On a marché 5 kilomètres à pied.



DÉFIS SCIENTIFIQUES

Les CM ont eu un défi à réaliser : nettoyer de l'eau qui contient des cure-dents, du plastique, des graviers et du café moulu. Ils ont fait des expériences, ils ont adoré, mais ont-ils réussi ?



LE MARCHÉ DES SAVOIRS

Le vendredi 18 octobre, les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 nous ont animé des stands. On pouvait y trouver des balles anti-stress à base de farine, des tours de magie, des décorations d'Halloween ainsi que deux stands où l'on devait deviner des objets à l'aide de nos mains et des aliments grâce à notre odorat. Les élèves échangent leurs savoirs

LA CLASSE OUVERTE

Les deux classes CP-CE1 et CE1-CE2 partagent chaque vendredi un temps commun. Les élèves participent à des activités de jardinage, arts plastiques, jeux de société, journalisme et autres en coopération.



Le voyage de **RAOUL**



Raoul, la mascotte des Grandes Sections, part à l'aventure à travers le monde pour trouver le remède qui soignera ses amis victimes de la terrible

« **CHAMPIGNONITE** ». Première étape : l'Afrique.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les écoliers ont repris le chemin de l'école depuis septembre. L'accueil périscolaire est ouvert de **7h30 à 8h50** et de **16h40 à 18h45** chaque jour d'école. **La pause méridienne est de 12h à 13h20.** L'école programme différents projets tant sur les temps scolaires que périscolaires.

Depuis septembre, nous avons remis en place les règles de vie harmonisées sur tous les temps. L'école a une priorité depuis l'année dernière, la lutte contre le harcèlement scolaire avec la mise en place du programme pHare sur la préoccupation partagée lors de signalement de problème. L'ensemble de l'école a participé le 07 novembre dernier à la journée nationale de lutte contre le harcèlement : le bleu étant le code vestimentaire du jour. Une photo a été réalisée pour immortaliser cet engagement de tous. De nouveaux ambassadeurs par classe ont été nommés sur la base du volontariat et bien identifiés par les autres élèves.

Nous espérons que cette année sera signe de tolérance, bienveillance et accompagnement pour bien grandir, apprendre et jouer en toute sécurité.

L'école dispose d'un portail avec accès sécurisé lors de chaque entrée et sortie de l'école. C'est un vrai plus pour les enfants et les équipes école et pôle Dame.

Nous avons repris l'aide aux devoirs les lundis et jeudis permettant aux enfants d'être accompagnés sur la réalisation de leurs devoirs dans un environnement calme et bienveillant au sein du pôle Dame.

Nous bénéficions du partenariat avec le pôle Dame depuis l'année dernière pour le partage de locaux pour les devoirs ainsi que l'utilisation de la cuisine pédagogique pour la réalisation d'ateliers culinaires. En ce début d'année, nous avons réalisé un gâteau aux pommes très apprécié des enfants.

De petits bricolages : puzzle des copains pour affichage, citrouilles d'Halloween.

Nous sommes sur des réalisations de Noël...

Les vendredis soir depuis le retour des vacances de la Toussaint, avant les enfants ont profité de jeux en extérieur tant que le temps le permettait, les enfants ont la possibilité d'aller à la bibliothèque où Liliane et Nadège nous accueillent avec une grande gentillesse. L'accueil périscolaire emprunte des livres. Une dizaine pour tous les âges mis à disposition pendant la semaine sur les temps d'accueil.

Le projet échec est mis en place. Les enfants qui le souhaitent peuvent apprendre à jouer aux échecs. Projet également mis en place avec les classes CP, CE1, CE2. Jeux prêtés par le club d'échec de Dinan. Merci à eux.

Les enfants acteurs de leur temps : À chaque période, une classe est choisie afin de proposer un menu pouvant être servi à l'ensemble des enfants de l'école, du pôle Dame et des enfants de Calorguen et Trévron. Une autre classe, quant à elle, choisit le goûter proposé le soir. L'ensemble des enfants pourra être force de proposition tout au long de cette année scolaire 2024/2025. Un travail sur l'équilibre alimentaire est relayé en classe ainsi que la mise en place au service restauration et accueil du soir de la sensibilisation au tri sélectif. Merci à Valéry et Violette pour leur implication. Saucisson sec, burger frites et gaufre sucre ou chocolat pour le premier repas puis surimi avec mayonnaise, pâte bolognaise, éclair vanille ou café ont été appréciés lors du second repas choisi. Un goûter cookies au chocolat a été servi.

Le projet annuel, tourné vers l'environnement et l'écologie, nous a amené à sensibiliser les enfants au recyclage.

Un baril bleu est mis à disposition à l'entrée de l'école, côté maternel, afin de collecter des bouchons soit plastique, soit en liège qui seront ensuite collectés par l'association les « Bouchons de la Côte d'Emeraude » qui via un process de recyclage permettra la réalisation de dons envers des familles ayant des enfants en situation de handicap afin de faciliter l'achat d'équipement ou de matériels. Nous comptons sur chacun pour la réussite de cette mise en place. A ce jour, nous y sommes presque... les 3/4 du baril est plein. Nous avons espoir avec les enfants de faire vider ce baril plusieurs fois dans l'année. Un geste simple mais efficace ! A vos bouchons !

En cette fin d'année, l'ensemble du service périscolaire et de restauration vous présente tous ses voeux de bonheur et de santé à l'aube de l'année 2025.

Le service reste joignable pour tout échange via l'adresse mail suivante : periscolaire@saintcarne.com par téléphone 02.96.83.62.31. N'hésitez pas à signaler les besoins pour votre ou vos enfant(s) les plus tôt possible afin d'être au plus juste pour votre facturation.



L'APE

C'est une nouvelle année scolaire, qui a débuté en septembre 2024. Nous avons, comme les années précédentes, proposé notre «café de rentrée» aux parents de l'école. Notre assemblée générale a eu lieu le 17 septembre. Cela a été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée : l'APE a financé pour plus de 14 000€ de projets et matériels pour l'école. C'est une somme record pour l'association.

Notre équipe est composée cette année de 9 parents bénévoles. Nous avons également une «équipe de soutien», qui vient nous aider ponctuellement. Nous remercions ces parents de répondre présents quand nous les sollicitons pour nos manifestations.

La composition du nouveau bureau cette année: Anaïs HAMARD et Elodie LE ROUX, co-présidentes; Julie VAUTIER et Mélanie DONIO, co-trésorières; Mélody DESBOIS et Florian PITZALIS, co-secrétaires.

Nous avons déjà réalisé plusieurs actions, dont une vente de pizzas à emporter avec la boutique d'Armor en octobre. Les 9 et 10 novembre derniers a eu lieu notre toute première bourse aux jouets. L'évènement a été un grand succès et nous remercions Anaïs d'avoir porté ce projet. L'édition 2025 aura lieu les 8 et 9 novembre. La soirée-jeux a eu lieu en novembre cette année. Nous avons fait appel à Mélina FLEURY, conseillère OIKA-OIKA, pour animer la soirée et décharger les bénévoles. Nous avons aussi proposé une vente de sapins et chocolats de Noël. Ces deux ventes totalisent à elles seules pas loin de 1000€ de bénéfices et sont très appréciées des familles.

La fête de Noël a eu lieu vendredi 13 décembre. Les enfants de l'école ont chanté des chants de Noël sur le parvis de l'église en compagnie de leur enseignant. Nous profitons d'ailleurs de cet article pour remercier toute l'équipe enseignante pour cette préparation très attendue des familles. Nous avons également pu profiter du passage du convoi de tracteurs et camions. Nous remercions l'équipe organisatrice d'avoir accepté de passer devant la salle pour nous en faire profiter.

Ce fut réellement un bel évènement. Mais nous devons cependant faire un rappel au civisme de chacun. En effet la salle a été laissée dans un état déplorable (galette-saucisse laissée dans les toilettes, bière et gobelets renversés dans la salle sans prévenir l'équipe pour nettoyer) Il serait bon que chacun respecte les locaux, qui nous sont prêtés par la commune. De même pour la voirie, où nous avons retrouvé une très grosse quantité de mégots de cigarettes et papiers de bonbons.

Jeudi 19 décembre, les lutins de Noël sont passés à l'école pour distribuer des cadeaux aux 5 classes, ainsi qu'IME et à la garderie.

Toutes ces opérations ont pour but de financer les projets des enseignants. Cette année, le gros projet commun à toute l'école est «l'école-dehors» avec la participation de la maison de la Rance (1500€). Nous avons également financé la sortie au cinéma en octobre. Les 3 classes de

l'élémentaire ont également un projet échecs avec le club de Dinan, que nous finançons. (600€ + 80€ pour le matériel) Ces trois classes ont également accueilli Julien FAISANT, créateur des Glandins, qui a appris aux élèves à créer de petits personnages avec des feuilles et des glands. Cette année encore, nous poursuivons le remplacement des dictionnaires de la classe de CM. Nous avons également acheté du matériel pour les ateliers classe-dehors et nous avons aussi attribué 200€ à chaque classe pour renouveler leurs livres. Le montant de toutes ces dépenses et investissements pour l'école s'élève déjà à 4500€.



 Suivez-nous sur Facebook : A.P.E de St Carné

AVD SAINT CARNÉ

En 1983, un groupe de passionnés de vélo a décidé de créer l'AVD (Amicale Vélo Détente), qui proposait et propose encore aujourd'hui une activité sportive de cyclotourisme. Le 11 avril 1983, l'association fut créée et Daniel Quinquenel élu président. Une cinquantaine d'adhérents étaient présents à la création pour pédaler sur les routes de campagne et découvrir de nouveaux paysages.

Daniel Quinquenel fut le premier président de ce club de 1983 à 1989, suivi de André Ferron de 1990 à 1993, Gérard Meheust de 1994 à 1999, puis Annick Tostivint, en fonction depuis 2000 jusqu'à aujourd'hui.

Certains membres du club ont participé à des courses à but humanitaire telles que la Bernard Hinault, la Pierre Lebigault, et la Jean François Rault. Un de nos adhérents, ancien conseiller, Serge Genetay, s'est illustré au championnat de Bretagne des élus. Le club a organisé une randonnée cycliste « Rance Guinefort », qui fut un succès, et participe tous les ans au relais des villages.

Pendant plusieurs années, nous avons fait des sorties découvertes à vélo, comme Lohéac, Cherrueix, les forges

de Paimpont, Hédé, le Cap Fréhel et d'autres. Le club propose deux circuits de 40 km à 80 km et plus, avec des départs les mercredi et samedi matin, place de l'église. Les vélos à assistance électrique sont les bienvenus.

Chacun pédale selon sa forme et sa motivation, préférant la convivialité à la performance sportive. On privilégie le plaisir et la détente.

Notre effectif est stable, avec une trentaine d'adhérents. Bienvenus aux personnes intéressées par une sortie conviviale.

Nous vous donnons rendez-vous à notre Assemblée Générale, le vendredi 14 février 2025 à 19h30, à l'espace Karnay. Après la pause hivernale, les sorties reprendront le 1er mars 2025 à 9h.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau





COMITÉ DES FÊTES

La saison 2024 du comité des fêtes a été marquée dès son début par un engagement pris auprès des GLANDINS créés par Julien FAISANT. Il s'agit pour l'association de participer financièrement à la collation offerte aux enfants de l'école Norbert Guitton venus rendre visite à ces petits personnages à la tête de bois. Cela s'est passé dans le local de SLOOP rue de l'église. Le comité a aussi participé à l'organisation du pot offert à l'occasion du vernissage de l'exposition.

Plus tard dans l'année, une aide aura aussi été apportée au financement de nouveaux tirages de photos destinés à une exposition toujours des GLANDINS, qui s'est tenue à Saint-André-des-Eaux au mois d'août.

La saison printemps-été a vu à nouveau un bon succès des locations de chapiteaux, mais toujours avec un effectif réduit au strict minimum. Il y a même des kits de vaisselle de table à louer maintenant en plus des chapiteaux, tables et barbecues.

Des tables ont été prêtées à un groupe d'étudiants en

médecine venus bivouaquer durant un weekend pas loin de l'étang de Bétineuc. Cela s'était déjà produit l'année passée.

Nous sommes arrivés à l'assemblée générale vendredi 6 décembre, à deux personnes, mais nous savions déjà qu'avant la fin de la réunion nous serions enfin davantage. Merci Annick et Magali, Alain et Julien de nous avoir rejoints. Nous allons enfin pouvoir avancer plus sereinement et pourquoi pas recommencer à réfléchir à l'organisation de nouvelles initiatives comme cela se faisait encore il n'y a pas si longtemps.

Nous n'oublions pas de remercier René CRON qui nous a accompagné ces dernières années.

En attendant que de nouveaux bénévoles viennent rejoindre le comité des fêtes, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Pour nous joindre : **06 12 12 19 73**

CNDBSC / Culture Nature Découverte Bretagne Saint-Carné

L'assemblée générale c'est déroulée le 04/11/ 2024 et à affichée un bilan positif. Merci aux adhérents qui aident par leur soutien et aux subventions allouées par la mairie et Dinan agglo. L'association prépare 2025 afin de faire découvrir une nouvelle destination dans la mesure du possible et nous n'organiserons pas de vide greniers. Espérons et souhaitons passer une nouvelle année satisfaisante pour tous.

17 mai 2025 Poulet basquaise à emporter
14 juin 2025 Voyage AUDIERNE
04 oct. 2025 Choucroute à emporter

Bonne fin d'année à tous.

Le Bureau :

Président : Patrice Dumas / Secrétaire : Charlene Leplanquais



LA BIBLIOTHÈQUE

N'hésitez pas à nous rendre visite à la bibliothèque, beaucoup de nouveautés vous y attendent.

L'équipe Bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.

Horaires d'ouverture :

Mercredi 11H à 12H
Samedi 11H à 12H - 14H à 15H



YOGA SAMANA

3 cours de Yoga ont lieu à SAINT-CARNE (l'espace Karnay) : Le mardi matin à 9h30, et en fin de journée à 18h et 19h30. Cours de 1H15, de septembre à juin.

Venez faire l'expérience du yoga par vous-même, et découvrir cette pratique qui facilite une prise de conscience du corps par des exercices (asanas) en douceur.

Le YOGA est un excellent complément à vos activités sportives habituelles.

Site Internet : www.yoga-samana.com

Téléphone : 06 48 43 95 51



LA MARCHÉ

« Enfin quand j'ai pris le temps de regarder au cœur d'une fleur, cela a ouvert un tout nouveau monde ou chaque marche à pied serait une aventure, ou chaque jardin deviendrait un jardin enchanté. » — GRACE KELLY.

En cette fin d'année 2024, le temps est venu de dresser le bilan et d'avoir en perspective l'année 2025.

Il se dit que 2024 restera l'année la plus chaude jamais enregistrée... sauf en Bretagne où le temps fût bien maussade et pluvieux.

Cette météo nous aura contraint à renoncer à quelques balades extérieures que nous organisons le dernier Vendredi de chaque mois. Ces sorties pouvant se faire à condition que le temps soit agréable pour que les participants puissent apprécier les paysages et le patrimoine que nous découvrons.

Le rayon de soleil de l'année est à mettre au compte de nos 60 adhérents qui apprécient de se retrouver en pratiquant une saine activité à la fois sportive, mais aussi conviviale.

Concernant les projets à venir pour 2025, le temps fort sera de marquer le 10ème anniversaire de l'association.

Le bureau travaille à l'organisation de cette journée qui est prévue le 12 Mai prochain.

Les activités habituelles des Lundi, Mercredi et Vendredi continueront de se dérouler tout au long de l'année car il n'y a pas de trêve estivale. Chacun choisissant de pratiquer suivant ses goûts et contraintes extérieures.

La fin de l'année approche avec son cortège de festivités ou petits et grands aiment à se retrouver pour partager des moments festifs.

En prélude à ces moments de joies, l'ensemble des marcheurs vous souhaitent de bonnes et heureuses fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.



LE CLUB DE L'AMITIÉ

Coup d'œil sur les activités passées :

Le 24 septembre : couscous 147 parts dont 87 à table
Le 3 dec : nous nous sommes rendus à Carhaix pour un voyage à travers les comédies musicales des années 50 à nos jours

Le 7 décembre : repas de Noël à l'Espace Karnay. 108 personnes étaient présentes

L'animation était sur les jeux olympiques, présentée par les membres du bureau

Une très belle journée

L'assemblée générale aura lieu le 28 janvier 2025 avec l'enregistrement des inscriptions, l'élection du bureau et la traditionnelle galette des rois

Bonnes fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous et meilleurs vœux pour 2025



LES VILLAGES SE LA RACONTENT !



Au tout début du XXème siècle, la mairie se situait à l'emplacement de l'actuelle mairie avec l'école des garçons.



A partir de 1913, la mairie a pris l'emplacement actuel de la bibliothèque municipale.



De nombreux travaux ont été effectués. Le nouveau bâtiment a été inauguré le 3 Juin 1989, en même temps que le lagunage et le terrain des sports.

Par délibération en date du 8 Novembre 1986, le Conseil Municipal a décidé d'aménager une mairie plus spacieuse et plus fonctionnelle que celle de l'époque. L'acquisition des anciens locaux de l'Ecole des garçons d'antan a été retenue.



Vous avez une anecdote à partager sur l'histoire de la commune de Saint-Carné, sur l'un des beaux villages qui la compose, un monument, une habitation ? **N'hésitez pas à contacter la mairie.** Votre histoire pourrait paraître dans le prochain magazine municipal !

Racontez-nous !



EXPO GALERIE DU COWORKING



« STATION BALNÉAIRE » DE FRANÇOIS RAVARD, À LA GALERIE DU COWORKING

Au printemps 2025, c'est François Ravard qui viendra accrocher ses dessins aux murs du coworking.

Passionné par le dessin d'humour, l'artiste occupe une partie de son temps à raconter la Bretagne en s'éloignant des aquarelles classiques, pour proposer de petites scènes marines décalées, toujours tournées vers l'humour et la tendresse.

Il a par ailleurs publié une trentaine de bandes dessinées, de recueils, et d'albums jeunesse aux éditions Futuropolis, Gallimard, Flammarion, Glénat, Casterman...

Multiprimé (mention spéciale au festival d'Angoulême 2012, Pépite Fiction au SLPJ 2021, Prix de la BD bretonne 2019...), il s'amuse à passer du polar à la jeunesse aux côtés de grands noms, tels que Rabaté ou encore Tardi. En parallèle de ses projets éditoriaux, il contribue régulièrement à la revue Bastille, au 1 Hebdo, ainsi qu'au magazine Fluide Glacial qui a édité son dernier recueil : Addictions.

Jean-Baptiste Canivet



ATELIERS NUMÉRIQUES

Ateliers septembre 2024 à mars 2025

Septembre :	Paramétrer son smartphone et découvrir l'univers des applications mobiles
Octobre :	Gérer sa messagerie électronique + la pièce jointe
Novembre :	France connect et e-administration
Décembre :	Ecrire un courrier
Janvier :	Gérer ses documents (création, rangement, sauvegarde...)
Février :	Espace santé numérique
Mars :	Impôts

En tant qu'habitant.e, je peux être aidé.e prioritairement à :



Prendre en main un équipement informatique
Installer et utiliser des applications utiles sur un smartphone



Naviguer sur internet
Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique



Envoyer, recevoir et gérer mes courriels



Créer et gérer les contenus numériques



Apprendre les bases du traitement de texte



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) en vigueur depuis le début de l'année 2024, **Dinan Agglomération met à disposition des habitants des composteurs individuels.**

La remise du composteur individuel est conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 minutes) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

La démarche pour l'habitant :

1. Inscription via le formulaire en ligne disponible sur www.dinan-agglomeration.fr. Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile seront nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.
2. Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.
3. Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets.

Les composteurs sont en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe, d'un volume unique de 400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur www.dinan-agglomeration.fr.



Contact : Service collecte et réduction des déchets
02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr

COLLECTE DES DÉCHÊTS

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUI VA CHANGER À PARTIR DU 27 JANVIER 2025?

➔ Les ordures ménagères

Tous les foyers seront équipés d'un bac à ordures ménagères individuel (sauf spécificités particulières). Leur distribution a été réalisée entre le 25 novembre et le 14 décembre 2024 auprès des foyers qui n'en disposaient pas encore (sauf contrainte technique pour la collecte).

La collecte des ordures ménagères sera assurée une fois tous les 15 jours MERCREDI SEMAINE PAIRE entre 6h et 13h.

➔ La collecte sélective

En 2025, la consigne de tri sera la même pour tous les habitants du territoire.

Les emballages et les papiers seront placés dans le même contenant. Des colonnes supplémentaires ont renforcé le maillage existant sur les communes concernées par

l'apport volontaire (emballages-papiers).

Des bacs jaunes pour les emballages-papiers ont été distribués entre le 14 octobre et le 23 novembre 2024 aux foyers en remplacement des sacs jaunes (les foyers disposant déjà d'un bac jaune le conservent).

La collecte des bacs jaunes sera effectuée une fois tous les 15 jours (les sacs jaunes disparaissent) JEUDI SEMAINE IMPAIRE.

PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Des conteneurs sont à votre disposition pour les emballages, papiers et verre, et les ramassages réguliers des ordures ménagères et des sacs jaunes facilitent le tri de vos déchets. Pourtant, des dépôts sauvages continuent d'apparaître, dégradant notre environnement et notre commune.

Ces gestes inciviques sont évitables : un simple effort de chacun suffit à préserver la propreté et l'esthétique de notre cadre de vie. Ensemble, faisons preuve de responsabilité et veillons à utiliser les équipements mis en place.

Ensemble, agissons pour une commune propre et agréable à vivre. Merci pour votre engagement !

LE COMPOSTAGE, TOUT LE MONDE S'Y MET !

ON COMPOSTE SANS HÉSITER :



ÉPLUCHURES, FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS COUPÉS EN MORCEAUX



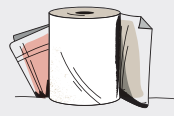
RESTES DE REPAS Y COMPRIS VIANDE ET POISSON EN PETITE QUANTITÉ



FILTRES, MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ



NOYAUX ET COQUILLES



ESSUIE-TOUT ET SERVIETTES EN PAPIER



DÉCHETS VÉGÉTAUX DU JARDIN (SAUF POUR LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ)

ON NE COMPOSTE PAS :

Les gros os et coquillages, les couches-culottes, les sacs plastiques y compris « biosourcés » ou « compostables », les mégots de cigarette, les produits chimiques...

1

2

3

RAPPEL

Fragmenter vos déchets pour accélérer leur décomposition.

Équilibrer les apports : 50% de déchets humides, 50% de déchets secs.

Mélanger régulièrement à l'aide d'une griffe, d'une fourche ou d'un brass'compost.

MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



EMBALLAGES EN CARTON

Boîtes et emballages cartonnés, briques alimentaires...



EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve, aérosols, canettes, opercules, capsules...



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, barquettes, films, pots, sacs et sachets...



PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus, enveloppes...

1

2

3

RAPPEL

Inutile de laver les emballages, il suffit juste de bien les vider.

Veiller à ne pas imbriquer un emballage dans un autre.

Les déposer en vrac, sans sac, dans votre bac ou dans une colonne de tri en point d'apport volontaire.

CM DU 3 JUILLET 2024

FINANCES

1) Tarifs location espace Karnay pour 1 évènement particulier

M. le Maire propose de fixer un tarif pour la location de l'espace Karnay à Mme Mélody DESBOIS pour l'organisation d'un salon VDI (vendeurs à domicile indépendants) le dimanche 17 novembre 2024.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de fixer le tarif de la location de l'espace Karnay à 160.68€ pour cet évènement du 17 novembre 2024.

2) Espace Karnay : tarif housse mange-debout

M. le Maire propose de fixer un tarif pour les housses des mange-debout de l'espace Karnay comme suit : 55 euros.

Ce tarif est fixé pour facturer ce produit aux locataires de la salle en cas de perte d'une housse ou de détérioration.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de fixer le tarif d'une housse à 55 euros l'unité qui sera facturer en cas de perte ou de détérioration aux locataires de l'espace Karnay.

DINAN AGGLOMERATION

1) Poste Conseiller Numérique

La commune de Saint-Carné accueille des permanences de médiation numérique mises en oeuvre par Flore HUGUERRE.

La reconduction devait se faire pour une durée de 1 an (mi-octobre 2023 à mi-octobre 2024) dans l'attente de la réalisation du portrait numérique du territoire (intitulé PorTréA). Celui-ci est en cours mais a pris un peu de retard. Il ne sera pas prêt avant l'automne 2024.

De ce fait, Dinan Agglomération propose de poursuivre les permanences de la Conseillère numérique, sur le même modèle qu'actuellement, pendant 6 mois supplémentaires (de mi-octobre 2024 à mi-avril 2025).

Ce délai laissera le temps de présenter à l'ensemble des communes le portrait numérique du territoire et de leurs demander si elles souhaitent poursuivre ou intégrer ce dispositif car Dinan Agglomération n'accueillera plus (et donc ne financera plus) de permanences (mais pourrait rester porteur de ce poste).

A la vue de la baisse de la subvention de l'Etat à compter de mi-octobre 2024, le coût pour ces permanences serait d'environ 1 900€ pour un an pour une permanence toutes les 2 semaines, soit 950€ par commune pour la période mi-octobre 2024 - mi-avril 2025.

M. le Maire demande si le Conseil Municipal est favorable à cette reconduction et donc au financement de ces permanences pour 6 mois supplémentaires.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de reconduire et donc de financer les permanences de la Conseillère Numérique pour la période de mi-octobre 2024 à mi-avril 2025 pour le prix de 950€.
- **AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours**Restaurant scolaire :**

- Derniers réglages en cuisine : ventilation, horaires d'éclairage ...
- Mise en place des alarmes se fera après la pose de la cloison mobile afin de régler les angles de détection.

- ENEDIS va intervenir pour la mise au point des moyens de contrôle de consommation.
- Les dernières finitions seront réalisées début juillet après la fin de l'école.

- Mise en place de la cloison mobile ce mercredi 3 juillet

Travaux de fauchage :

- Réalisé par l'entreprise Adrien ROBERT

Service technique :

- Installation d'un PC portable par Bis Informatique

Travaux des agent techniques communaux :

- Entretien des pelouses, des talus et du cimetière

- Un agent en Mission temporaire sur le mois de juin ; un autre agent sur le mois de juillet.

2) SDE 22 : desserte en électricité de 4 lots rue du Stade

M. le Maire informe les Conseillers que 4 lots rue du stade, faisant l'objet d'un Projet Urbain Partenarial, seront desservis en électricité par une extension du réseau électrique réalisée par le SDE 22..

Selon un courrier du SDE 22 du 26 juin 2024, le coût de cette opération sera de 8 260€.

Conformément à la convention du Projet Urbain Partenarial (PUP), ce coût sera payé dans un premier temps par la commune puis remboursé par le lotisseur de ces 4 lots 2D Aménagement.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - PREND ACTE de cette information.

3) Restaurant scolaire : lot 12 SBCP : avenant en moins-value

M. le Maire présente un avenant :

Lot 12- Cuisine – SBCP - Avenant n°1 – Moins-Value

M. le Maire présente un devis pour la reprise des 2 distributeurs d'assiettes chaudes, non utiles au restaurant scolaire :

- 2 038.48 € HT

- 2 446.18 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE l'avenant suivant :

Lot 12 – Cuisine- SBCP

Marché initial

209 010.96 € HT

Avenant n°1. en moins -value

-2 038.48 € HT

Total marché HT

206 972.48€ HT

URBANISME- FONCIER

1) Lotissement la Haute-Villeneuve : convention de rétrocession

M. le Maire explique qu'il convient de prévoir une convention de rétrocession avec Dinan Agglomération et Ouest Lotissement (3 la Dorbelaïs 22100 CALORGUEN) prévoyant le transfert de la voirie, du terrassement, protection Incendie et espaces verts du lotissement La Haute-Villeneuve (cadastré parcelle C n°992) à la commune de Saint-Carné une fois l'ensemble des travaux terminés.

PARCELLE C n° 992

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de rétrocession :

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - AUTORISE le Maire à signer la convention de rétrocession avec Dinan Agglomération et Ouest Lotissement prévoyant la rétrocession de la voirie, terrassement, réseaux d'assainissement pluviales, protection incendie et espaces verts du Lotissement « La Haute Villeneuve» et cadastré section C 992 dans le domaine public communal, une fois les travaux terminés.

2) Projet vente parcelles rue de l'église La Rance HLM /EPF

M. le Maire fait un rapport sur la réunion qui a eu lieu en mairie le lundi 1er juillet 2024 avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au sujet du projet immobilier rue de l'église : réalisa-

tion de 5 logements par La Rance HLM et la réalisation de 2 logements dans la maison du 5 rue de l'église et d'un logement de secours dans la petite maison du 7 rue de l'église (actuellement, l'ensemble immobilier est propriété de l'Etablissement Public Foncier, en charge du portage foncier).

Retour sur la réunion du 1er juillet 2024 avec l'EPF :

La Rance HLM a reçu son arrêté de permis de construire pour la construction de 5 logements HLM au 5 et 7 rue de l'église :

- 2 logements T2
- 2 logements T3
- 1 logement T4

La Rance HLM souhaiterait acheter les terrains à l'EPF en septembre 2024.

Or, préalablement à la cession, il s'avère utile que La Rance HLM réalise une division de parcelles avant la cession des terrains nécessaires à la construction de ces logements. A ce jour, la Rance HLM a seulement réalisé un bornage périmétrique.

L'EPF, propriétaire de ces terrains, se charge de contacter la Rance pour la réalisation de cette division et pour préciser que la déconstruction des annexes sur ces terrains sera à la charge de la Rance HLM.

Une première estimation du coût pour la commune de l'achat de la maison du 5 rue de l'église (pour la réalisation de 2 logements par la commune) et du logement d'urgence à l'EPF a été abordée :

- Frais d'acquisition :	11 800 €
- Taxes foncières :	2 200 €
- Prix maisons :	220 000 €
- Versement La Rance HLH :	- 25 000 €
- Minoration EPF :	- 30 000 €

TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE A L'EPF : 179 000 €

Normalement, une première partie de ce coût est à verser au moment de la signature de la cession entre La Rance et l'EPF mais l'EPF pourra éventuellement proposer un échelonnement du paiement à la commune.

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- PREND ACTE de cette information.**

PERISCOLAIRE

1) Examen d'un devis

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires, présente un devis de M. Damien LOYER (35500 La Chapelle Erbrée) pour l'organisation des activités suivantes à l'accueil périscolaire sur l'année 2024/2025 :

- Stage aéronautique : « les aventuriers de l'air » : 6 séances
 - 20 Kits déconstruction Boomerang et Cerfs-Volants
- Prix : 960.92€ HT

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Vote : 9 pour, 1 abstention) :

- **DECIDE de valider ce devis au prix de 960.92€ HT**
- **AUTORISE le Maire à signer ce devis.**

RESSOURCES HUMAINES

1) Fin contrat apprentissage/Avenir : CDD

M. le Maire explique que le contrat d'apprentissage CAP cuisine de Violette LAFFICHE prend fin le 31 août 2024.

M. le Maire propose, dans un premier temps, de conclure un CDD de 4 mois avec Violette LAFFICHE de septembre à décembre 2024 ; DHS = 14 heures.

Un point sera fait en décembre 2024, date à laquelle l'entente intercommunale avec Trévron peut être renouvelée.

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- VALIDE la décision du maire à savoir la conclusion d'un CDD de 4 mois avec Mme Violette LAFFICHÉ de septembre à décembre 2024, DHS : 14 heures.**

- **AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.**

ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 Juin 2024

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Affaires Scolaires, présente le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 juin 2024 :

- Mme la Directrice présente Mme Séverine LEMOINE, nouvelle enseignante qui intègre l'équipe pédagogique pour la rentrée de septembre 2024.

- Les bilans des différents projets ont été présentés : projets artistiques et culturels, projets physiques et sportifs et les projets vivre ensemble. Les temps « café des parents » seront reconduits l'an prochain.

- Mme Tranchevent fait un point sur les portes ouvertes de l'école du 24 mai 2024. Elle précise qu'il y a 13 nouveaux inscrits de la maternelle au CM1.

- Effectif prévu pour 2024/2025 est de 109 enfants :

- 21 enfants en PS et MS
- 20 enfants en GS
- 20 enfants en CP/CE1
- 22 enfants en CE1/CE2
- 26 enfants en CM1/CM2

- Point sur les travaux : nouvelle entrée/restaurant scolaire et bureau de direction.

- Un dossier a été déposé au CNR pour du mobilier flexible

- Un exercice PPMS a été fait le 11/06/2024 ; il faudra en prévoir un sur le temps périscolaire. Le Plan Vigipirate est toujours en vigueur.

- Thème des projets pédagogiques de l'année 2024/2025 : « Ecologie et Développement Durable ».

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- PREND ACTE de ce rapport.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dispositif Chèques Eaux :

Dans le cadre du contrat d'exploitation du service de l'eau de la commune de Saint-Carné, Eaux de Dinan met à disposition des chèques Eaux pour les foyers les plus défavorisés.

Pour cette année, le fonds alloué pour Saint-Carné est de 642.59€.

Il est proposé de mobiliser 180€ de cette enveloppe pour une famille en difficulté financière.

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- VALIDE l'attribution de la somme de 180 euros à une famille carnéenne en difficulté pour payer ses factures d'eau.**

Action sociale / Secours d'Urgence :

M. Alain HOUEL, Premier Adjoint au Maire, présente le compte-rendu d'une commission sociale :

- Commission Action Sociale du 1er juillet 2024 : les membres de la commission proposent de verser un secours d'urgence de 100.00€ à une habitante de la commune pour l'aider à payer un solde de facture EDF.

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de verser un secours d'urgence de 100.00€ à une habitante de la commune pour l'aider à payer un solde de facture EDF.**

- DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 65133.

Fin du Conseil Municipal à : 21h30

Prochain Conseil Municipal le : Mercredi 4 septembre 2024 à 20h00.

CM DU 4 SEPT 2024

FINANCES

1) Information virement de crédit n°1/2024

Pour information, une décision de virement de crédit a été prise pour pouvoir régler deux factures d'investissement au chapitre 20. Décision de virement disponible en mairie.

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- PREND ACTE de cette décision.**

2) Espace Karnay : tarif d'un mange-debout (pour facturation en cas de perte/vol)

M. le Maire propose de fixer un tarif pour les mange-debout de l'espace Karnay comme suit :
100 euros.

Ce tarif est fixé pour facturer ce produit aux locataires de la salle en cas de perte ou de détérioration.

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de fixer le tarif d'un mange-debout à 100 euros l'unité qui sera facturé en cas de perte ou de détérioration aux locataires de l'espace Karnay.**

3) RODP Orange années 2023 et 2024

M. le Maire expose les tableaux du patrimoine 2023 et 2024 permettant d'établir le titre de la redevance d'occupation du domaine public 2023 et 2024 :

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ACCEPTE le versement de la redevance d'occupation du domaine public d'Orange pour 2023 d'un montant de 1 439.55 €.
- ACCEPTE le versement de la redevance d'occupation du domaine public d'Orange pour 2024 d'un montant de 1 480.12 €.**

4) RODP GRDF 2024

M. le Maire explique qu'un courrier de GRDF a été reçu en mairie le 03/09/2024 pour informer que la Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 due par GRDF s'élève à 154.00€.

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ACCEPTE le versement de la redevance d'occupation du domaine public de GRDF pour 2024 d'un montant de 154.00 €.**

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

Restaurant scolaire :

Il y a eu une réunion de chantier le 26 juillet 2024 pour faire le point sur les réserves de certains lots.

- DEGANO (sols) : des parties du lino étaient à recoller car gondolées et des traces à enlever sur le carrelage – l'intervention faite cet été n'est pas concluante, le problème persiste.

- AM ELEC (électricité) : la mise en place de l'interphone a été réalisée par le Sous-traitant / CASTEL ; l'interphone est connecté à la garderie et au bureau de direction.

- SBCP (cuisine) : il y a eu reprise des 2 chauffes assiettes inutiles au service et remise à niveau de la sauteuse dans la cuisine.

- Réception des tables élévatoires pour les caissons d'export.

Ecole :

- L'entreprise ELP ARMOR a changé la ventilation dans les classes élémentaires.

- Des nouveaux rideaux ont été installés à l'école par l'employé communal intérimaire.

- Une classe peinte par les jeunes de la mission Argent de Poche et Jean-Marc ROUXEL, Conseiller Municipal Délégué.

Travaux des agents techniques communaux :

- Travaux d'entretien des espaces verts des lotissements Les Champs, la Gervinais, le Domaine des Forges et les Jannaies et dans le cimetière également.

- Préparation de la rentrée scolaire : pelouses, haies au niveau de l'école et du restaurant scolaire.

- Changement des barillets des portes d'accès au restaurant scolaire suite à la normalisation des clés.

- Déplacement de la machine à laver et du sèche-linge dans l'ancienne cantine.

2/ Restaurant scolaire : LOT 6- Menuiseries intérieures – Avenant n°2 en moins-value

M. le Maire présente un avenant :

Lot 6 - Menuiseries intérieures – MARTIN - Avenant n°2 – Moins-Value

M. le Maire présente un devis pour la suppression du cylindre sur organigramme, de 3 trappes de visite, de 3 poignées de tirage PMR et de 3 plans de vasque aggloméré :

- 1802.01 € HT

- 2 162.41 € TTC

Décision :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ACCEPTE l'avenant suivant :**

Lot 6 – Menuiseries intérieures- MARTIN

Marché initial	82 007.95€ HT
Avenant précédent n°1 en moins -value	- 1 046.05 € HT
Avenant n°2 en moins-value	- 1 802.01 € HT
Total marché HT	79 159.89€ HT

RESSOURCES HUMAINES

1) Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (catégorie C)

M. le Maire rappelle la décision de principe du Conseil Municipal du 3 juillet 2024 à savoir la conclusion d'un CDD de 4 mois avec Mme Violette LAFFICHÉ de septembre à décembre 2024, DHS : 14h30min pour l'exercice des fonctions d'agent de restauration au restaurant scolaire (service, accompagnement de l'enfant sur le temps de repas et nettoyage/plonge).

Il convient de créer ce poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité au tableau des effectifs

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans le service de restauration scolaire,

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

L'agent devra justifier d'un diplôme de CAP cuisine,

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de : IB/367 IM/366

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier le tableau des emplois

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 04/09/2024

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 04/09/2024			
CADRE OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE EN H/MIN
Administrative			
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 30h00
Adjoint Principal de 2ème classe	C	1	1 poste à 28h00
Technique			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	1 poste à 35h00 1 poste à 34h02 min 1 poste à 31h55 min
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 25h20min
		1	1 poste à 14h30min CDD accroissement temporaire d'activité
		0	1 poste à 35h00
México-Social			
ATSEM Principal de 1ère classe	C	1	1 poste à 32h00

2) Recrutement d'un agent technique titulaire ; modification du tableau des effectifs

- Point ajourné car négociation toujours en cours avec le candidat retenu par le jury.

ECOLE/PERISCOLAIRE

1) Retour sur la rentrée scolaire 2024/2025

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, présente le compte-rendu de la réunion de pré-rentrée et de la rentrée 2024/2025 :

La réunion de pré-rentrée a eu lieu le 30 août à l'école, en présence de Mme la directrice, de l'équipe pédagogique, de l'équipe du pôle DAME, des adjoints et des ATSEM.

Mme Tranchevent a présenté le livret qui sera remis aux familles à la rentrée. Il regroupe des informations pratiques : coordonnées, organigramme, calendrier....

Mme Tranchevent a présenté les différents projets pour l'année scolaire 2024-2025. Certains sont en attente de confirmation. (Fin septembre - début octobre).

Les effectifs sont de 109 enfants Norbert Guitton et 10 enfants du pôle DAME.

Une projection des dates des différentes réunions sur l'année a été faite. La réunion générale de rentrée est fixée au lundi 16 septembre à 18h et le 1er conseil d'école aura lieu le 5 novembre à 18h.

La rentrée scolaire du lundi 2 septembre s'est bien passée. De la pluie et peu de larmes !

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Organisation Repas des Aînés

- Choix du thème
- Choix du menu

Fin du Conseil Municipal à : 21h25

Prochain Conseil Municipal le : Mercredi 2 Octobre 2024 à 20h00.

CM DU 2 OCT 2024

FINANCES

1) Décision modificative de budget n°1/2024

Mme Nathalie GUÉRIN, Adjointe aux Finances, explique qu'il convient de réaliser une décision modificative de budget pour pouvoir mandater une facture de 3 924.00€ TTC relative au dossier d'agrément du restaurant scolaire (frais d'étude, chapitre 20).

Dépenses d'Investissement :

203 - Frais d'étude	+ 5 000 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	- 5 000 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - VALIDE la décision modificative n°1 du budget communal.

2) Demande de subvention / création Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

M. le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du 19/09/2024 pour une demande de subvention pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) sur Saint-Carné,

qui a pour but d'accueillir des enfants de 0 à 6 ans.

Elles sont 3 Assistantes Maternelles (Mme Lucas, Mme Jagu et Mme Preteur) et souhaitent accueillir 12 enfants (ou 16 si une quatrième assistante rejoint l'équipe).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de ne pas verser de subvention pour la création de la MAM

- VALIDE néanmoins le principe de ce projet de création de MAM sur la commune de Saint-Carné

3) Demande de subvention de l'APE (pour le projet fresque)

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'APE dans le cadre du financement de la fresque qui a été réalisée en juin 2024.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention de 400 € à l'APE pour la réalisation de la fresque à l'école.

- DIT qu'une réserve de subvention pourra être versé à l'APE dans le cadre de l'acquisition de tablettes numériques pour l'école.

4) Fourrière animale : renouvellement contrat SACPA

Le contrat SACPA (fourrière animale) arrive à échéance le 31/12/2024.

Afin d'éviter une rupture du service public et de répondre aux obligations qui imposent aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, M. le Maire propose d'adhérer au nouveau contrat proposé par la SACPAS.

Coût annuel : 892.46 € HT.

Durée de 4 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2028

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de renouveler le contrat de service de fourrière animale avec le groupe SACPA pour un montant annuel de 892.46 € HT.

- AUTORISE le maire à signer l'acte d'engagement valant CCP.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

M. le Maire présente le point des travaux réalisés par les entreprises et le service technique de la commune :

TRAVAUX PAR LES ENTREPRISES :

Restaurant Scolaire :

- Réunion de chantier mi-septembre afin de solder les dernières finitions et le nettoyage.

- DEGANO : constat après le recollement du revêtement du sol (une partie va être refaite à la charge de l'entreprise pendant les vacances de la Toussaint); nettoyage des sanitaires cuisine et enfants.

- ARMOR PEINTURE : reprise après les réparations sur le mur

- ARMOR ELP : identification des câbles en informatique à l'école, garderie et bureau de direction, avec KOESIO et Bis Informatique.

Espace Karnay :

- ELP ARMOR : un différentiel de changé

Travaux par les agents du service technique :

- Travaux de préparation des pelouses, des haies, des plantations avant l'inauguration du restaurant scolaire.

- Pose des bandes alvéolées pour le parcours des enfants de l'école vers le restaurant scolaire.

- Nettoyage des rues.

- Travaux d'entretien des accès après l'inondation aux Loges (propriété de M. MARCEL et Mme MISSIR).

2) Restaurant Scolaire : acquisition d'une auto-laveuse

La société Hexagone a été sollicitée pour une démonstration d'auto-laveuses au restaurant scolaire en présence des agents de restauration.

Mme Nathalie Guérin, Adjointe au Maire, était présente à la réunion et présente un rapport de cette démonstration.

Elle présente un devis du modèle retenu par les agents qui ont pu tester le matériel.

Auto-laveuse HEXA-MOP avec 1 batterie : 3 541.96€ HT soit 4 250.35€ TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise HEXAGONE pour un montant de 3 541.96€ HT soit 4 250.35€ TTC.**

FONCIER/DOMAINE PUBLIC

1) Rétrocession voirie lotissement les Jannaies – Parcelles A n° 1148, 1155 et 1164.

L'ensemble des travaux (voirie, réseaux, espaces verts) du lotissement du Domaine des Forges sont terminés, conformément à la DDACT (fin des travaux le 07/06/2023) et au PV de réceptions des travaux signé par le Maire le 24/09/2024 (attente de la mise en service de l'éclairage public qui restait à réaliser).

Il convient à présent de procéder à l'acte de rétrocession des parcelles A n° 1148, 1155 et 1164 pour une contenance totale de 1 775 m².

Une délibération du 10 janvier 20218 avait autorisé le Maire à signer la convention de rétrocession.

Convention de rétrocession : (consultable en mairie)

Parcelles A n° 1148, 1155 et 1164



Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies, terrassement, protection incendie et espaces verts dans le domaine public communal :

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **ACCEPTE la rétrocession de la voirie, terrassement, réseaux d'assainissement pluviaux, protection incendie et espaces verts du Lotissement « Les Jannaies » et cadastré section A 1148, 1155 et 1164 dans le domaine public communal**

- **PRECISE que cette rétrocession est réalisée à titre gracieux et que les frais de Notaire pour la réalisation de l'acte notarié seront à la charge de TERRA DEVELOPPEMENT**

- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

2) Rétrocession voirie lotissement les Hauts Villots – Parcelles C n°958, 960 et 952.

M. le Maire explique que dans le cadre du Permis d'Aménager du lotissement les Hauts Villots, il avait été prévu dès 2018 que les parcelles C 958, C 960 et C 952, appartenant aux consorts LEBRETON, soient rétrocédées à la commune de saint-Carné une fois le lotissement achevé (avec frais de notaire à la charge de la commune).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **ACCEPTE la rétrocession des parcelles section C n°958, 960**

et 952 dans le domaine public communal

- **PRECISE que cette rétrocession est réalisée à titre gracieux et que les frais de Notaire pour la réalisation de l'acte notarié seront à la charge de la commune de Saint-Carné**

- **MANDATE l'étude notariale de Me GROUSSARD à Dinan pour la réalisation de l'acte de rétrocession**

- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**



DINAN AGGLOMERATION

1) Rapport d'activités et de développement durable 2023 de Dinan Agglomération

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités et de développement durable 2023 de Dinan Agglomération.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND ACTE du rapport d'activités et de développement durable 2023 de Dinan Agglomération.**

2) Diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées : rapport de phase 2 septembre 2024

M. le Maire présente le Diagnostic du réseau d'assainissement collectif des eaux usées réalisé par Dinan Agglomération. On dénombre 16 fuites dont 2 sur les domaine privé.

Les travaux des 14 fuites du réseau communautaire seront pris en charge financièrement par Dinan Agglomération.

Sur le domaine privé, ce sera à la charge des propriétaires.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND ACTE DE ces informations.**

3) Convention fixant les modalités de la coopération en matière d'instruction des demandes préalables d'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes

Dinan Agglomération et ses communes membres ont, depuis 2015, mis en place une politique de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, en application de l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme. Le service instructeur du droit des sols de Dinan Agglomération exerce ainsi ses missions pour l'exercice de la compétence du Maire en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme, sauf sur les communes de Dinan et de Saint-Castle-Guildo. **En 2024, il a été proposé aux communes d'étendre les compétences du service d'instruction des autorisations d'urbanisme aux demandes préalables d'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes.** En effet, la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, a transféré le pouvoir de Police en matière de Publicité extérieure de l'Etat vers le bloc local à partir du 1er janvier 2024. A l'issue de plusieurs temps d'échanges entre les communes et Dinan Agglomération, **il a été proposé aux Maires, le transfert de la compétence liée à la publicité extérieure vers les Maires et de mettre à disposition, si nécessaire, une ingénierie pour l'instruction de ces demandes.**

L'instruction vise à vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire et à fournir des pro-

positions de décisions à l'autorité compétente, motivées le cas échéant. Le Code des relations entre le public et l'administration a introduit de nouvelles modalités de saisine par voie électronique (SVE) des demandes relatives à une autorisation d'urbanisme, dans un objectif d'élargissement des modes de dépôt. Au regard des potentiels d'amélioration dégagés par cette transformation numérique, au profit de la qualité du service rendu aux usagers, **Dinan Agglomération et les communes associées mettent en place un processus entièrement dématérialisé d'instruction de ces demandes.** La présente convention fondée sur les dispositions des articles L.5216-7-1 et L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, a vocation à poser les modalités d'organisation de cette coopération. La bonne mise en oeuvre de l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme pourra nécessiter des adaptations des modalités d'organisation de cette coopération. Ces adaptations feront l'objet, le cas échéant, d'avenants à la présente.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **AUTORISE le Maire à signer la convention fixant les modalités de la coopération en matière d'instruction des demandes préalables d'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes**

4) Nomination de référents Plan Communal de Sauvegarde en vue de la création d'un réseau sur Dinan Agglomération Plan Intercommunal de sauvegarde

PROCHAINES ETAPES

AU NIVEAU COMMUNAL

1. Déterminer les référents PCS de la commune
Si possible, élu(e) + agent(e) (DGS, DST ou Secrétariat par exemple)

RESEAU DES REFERENTS PCS

2. Enquête auprès des communes « Etat des lieux des PCS »
3. Atelier-rencontre du réseau de référents PCS
4. Enquête auprès des communes « Recensement des Enjeux et aléas »

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE DE NOMMER comme suit les référents du PCS en vue de la création d'un réseau sur Dinan Agglomération :**
 - Mme Carmen VOLANTIN : élue titulaire
 - M. Jean-Marc ROUXEL : élu suppléant
 - Mme Anne-Hélène CREPEL, Secrétaire Générale

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Retour commission communication du 26/09/2024

CR de la commission communication du jeudi 26 septembre 2024.
 Présents : Nathalie Guérin, Anne-Sophie Leroux, Jérôme Ricard, Jean-Baptiste Canivet et Typhène Heydon

Retours sur le précédent bulletin :

+ coloré / + clair à lire / Moins fade / +aéré / Dynamique
 Les membres de la commission feront une relecture du bulletin avant chaque parution, afin d'éviter les coquilles ou les fautes
 La commission a établi la liste des articles et rubriques du prochain bulletin qui paraîtra en décembre.

Panneau pocket :

Lors de l'élaboration de la charte de la communication qui a été validée en conseil, il était prévu que sur panneau pocket n'étaient mises uniquement les informations ayant un caractère important. Ceci afin d'éviter de polluer cet outil.

Flore Huguierre conseillère numérique a sollicité l'avis de la commission pour communiquer sur ses interventions via cet outil.

La commission maintient son précédent avis.

Charte de la communication :

Lors de la prochaine réunion aux associations, la charte de la communication sera transmise aux associations, ainsi que le règlement d'occupation des salles par les associations.

2) Date Repas des Aînés 2025

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, explique que la date du repas des aînés est fixée pour l'an prochain :

- Dimanche 19 octobre 2025

Le Conseil Municipal décide de retenir la chanteuse Ann-Laora pour l'animation du repas en 2025.

3) Subvention à l'ALSH communal de Bobital.

M. le Maire explique qu'il a rencontré le maire de Bobital au sujet de l'ALSH de Bobital pour envisager éventuellement une convention de participation financière entre Bobital et Saint-Carné car plusieurs enfants de Saint-Carné fréquente cet ALSH.

La commune de Saint-Carné étant déjà engagé avec Quévert via une convention de participation à l'ALSH pour l'année scolaire 2024/2025, M. le Maire de Saint-Carné propose de verser une subvention exceptionnelle à la commune de Bobital de 150€.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 150€ à la commune de Bobital pour le fonctionnement de son ALSH.**

4) Réunion des Associations

Le mardi 19 novembre 2024 à 18h00 en mairie.

CONTEXTE ET ENJEUX

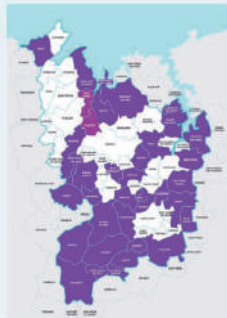
1. OBLIGATION LEGALE

Les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) doivent réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Les EPCI dont au moins une commune est soumise à PCS doivent réaliser un PICS avant novembre 2026 (Loi MATRAS)

2. ETAT DES LIEUX

- >> 37 PCS existants :
 - 2 PCS obligatoires (Plancoët & Saint-Lormel)
 - 35 PCS volontaires
- >> 1 PCS en cours (Saint-Juvat)



**OBJECTIF DU PICS :
 FORMALISER LA SOLIDARITE
 INTERCOMMUNALE**

1. ORGANISATION DE CRISE

Planifier la gestion de crise au sein des services de l'intercommunalité et la mise en œuvre de l'aide aux communes membres

2. ANALYSE DES RISQUES

Identifier les enjeux et aléas présents sur l'ensemble des communes

3. INVENTAIRE DES MOYENS

Recenser les moyens communaux et intercommunaux à mutualiser et mettre à disposition en cas de crise

4. CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Planifier le maintien des services publics essentiels de l'agglomération

APPROCHE



RESEAU

Constitution d'un réseau de référents PCS en charge de la sauvegarde communale



CO-CONSTRUCTION

Elaboration du PICS en collaboration avec les communes (via les référents PCS) et les agents de l'intercommunalité



ENTRAIDE ET MUTUALISATION

Mise en commun des besoins, moyens et ressources pour une plus grande réactivité territoriale en cas de crise

5) Congrès des Maires 2025 - Mandat spécial à une adjointe pour un déplacement à Paris dans le cadre du congrès des maires 2025 – Remboursement frais de déplacement.

Mme Liliane SIMON, deuxième adjointe, participera au congrès des Maires à Paris, les 19, 20 et 21 novembre 2024.

Il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales de mandater la deuxième adjointe de participer à cet événement et de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement sur la base des frais kilométriques de la fonction publique territoriale.

Mme Liliane SIMON ne participe pas au vote.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 votants) :

- **MANDATE la Deuxième Adjointe à participer au congrès des maires à Paris les 21, 22 et 23 novembre 2023.**

- **AUTORISE la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement sur la base du tarif kilométrique de la fonction publique.**

6) Cérémonie du 11 Novembre

Le bar AU Daou est retenu pour le vin d'honneur.

7) Recrutement au service technique.

Le recrutement de l'agent technique a été fait. Ce sera par voie de mutation.

Il s'agit de M. Paul JAMET, actuellement en poste à la commune de Saint-Lormel.

Sa prise de poste à Saint-Carné est prévu le 12/12/2024 au plus tard.

Fin du Conseil Municipal à : 22h05

Prochain Conseil Municipal le : Mercredi 6 Novembre 2024 à 20h00.

CM DU 6 NOV. 2024

FINANCES

1/ Subvention à l'APE pour l'achat de sapins

M. le Maire propose d'acquérir des sapins de Noël auprès de l'APE en versant une subvention de 200.50 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De verser une subvention de 200,50 € correspondant à l'achat de 6 sapins, savoir :

- 1 petit sapin dans les locaux de la Mairie (1m -1.25m) 17,50€
- 3 moyens sapins dans les locaux de l'école (1,25m – 1.50m) (1 à la garderie et 1 dans les 2 classes de maternelles) (3*21€)
- 1 grand sapin à l'Espace Karnay (2m- 2.5m) (2*60€)
- 1 grand sapin au restaurant scolaire (2m- 2.5m)

2/ Décision modificative de budget n°2

Mme Nathalie GUÉRIN, Adjointe aux Finances, explique qu'il convient de réaliser une décision modificative de budget n°2 pour pouvoir mandater les dernières échéances d'emprunt sur 2024.

Sur le BP 2024, il n'y a pas eu assez de crédits d'inscrits au 66111 (intérêts d'emprunt).

Dépenses de fonctionnement :

615221 – Entretien et réparation sur bâtiments publics - 3 500 €
66111- Intérêt d'emprunt + 3 500€

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - VALIDE la décision modificative n°2 du budget communal.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1/ Point sur les chantiers en cours

Relations avec les entreprises

SPCP : Revoir les plaques de protection et divers réglages

DEGANO : Nettoyage des sanitaires cuisine et ceux des enfants => non satisfaisant / Remplacement du revêtement à la sortie du restaurant

STE – SDE : Implantation des poteaux électriques à l'Écotais, alignement changement des câbles => problème réglé avec Mme PITHON

AXIONE : Implantation des poteaux porteurs de la fibre « Le Pin » et « L'Écotais »

ELP ARMOR : Travaux de plomberie au logement de secours Ets BIDAULT et LE MILLIER-LAMOTTE : Voirie aux « Blés d'Or », bassin de rétention avec surverse, travaux prévus en novembre

MIROITERIE DU GUINEFORT : Pose de pince-doigts aux portes d'entrée et de sortie du restaurant scolaire

Travaux par les employés

- Travaux d'entretien au cimetière

Je remercie les employés du service technique pour leur travail

- Entretien des bassins d'orage

- Tonte et taille des arbustes à l'école et parc, stationnement

- Reprise des trous Chemin des Villots et boucher les trous à la demande de Mme BOSCHEL

Illuminations de Noël

Les illuminations seront posées le 27 novembre

Frelons asiatiques

3 nids de frelons ont été traités en 2024 contre une vingtaine en 2023

2/ Rénovation du Retable majeur : lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étude a été réalisée pour le retable majeur et qu'il convient désormais de s'engager dans les travaux de rénovation du retable en suivant les préconisations de l'étude.

La DRAC conseille à la mairie de recourir au service d'un maître d'oeuvre, architecte du patrimoine, afin de coordonner la restauration du retable classé, des stalles, lambris et estrades.

M. le Maire explique les différentes étapes à venir :

1/ Il convient, dans un premier temps, de lancer la consultation pour un architecte du patrimoine.

2/ Ensuite, l'architecte fera une synthèse de l'étude et affinera l'estimatif des travaux.

3/ Il conviendra après de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

4/ Une fois les marchés signés, la commune devra solliciter les subventions auprès de la Région, du Département et de la DRAC. Le Département a des crédits pour les subventions ; la DRAC et la Région le sauront en décembre 2024 / janvier 2025.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - AUTORISE le Maire à lancer la consultation auprès d'architectes du Patrimoine pour la Maîtrise d'oeuvre de la rénovation du retable majeur.

3/ Rénovation de 8 foyers dans le cadre du dispositif « Fonds Vert », rues des Gâtines, rue des Ajoncs, rue des Saules

M. le Maire présente le projet de rénovation du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) de 8 lanternes situées rue des Gâtines, rue des Ajoncs, rue des Saules

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public de la rénovation de 8 foyers « sur votre commune de Saint-Carné » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7.516,80 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 3.364,00 euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8% en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

4/ Rénovation de 6 foyers, rue des Sources

M. le Maire présente le projet de rénovation du Syndicat Départemental d'Energie (SDE) de 6 foyers ballons lumineux fluorescents situés rue des Sources.

Le coût total de l'opération s'élève à 11.664,00 € TTC

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la Commune de Saint-Carné s'élève à 7.020,00€.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de ne pas réaliser la rénovation des 6 foyers

ECOLE

1/ Retour sur le Conseil d'Ecole du 5 novembre 2024

Madame GUERIN, Adjointe aux Affaires Scolaires, informe le Conseil municipal que le Conseil d'Ecole s'est tenu le 5 novembre 2024 :

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND acte du compte-rendu du Conseil d'Ecole en date du 5 novembre 2024

DINAN AGGLOMERATION

1/ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport de la Chambre des Comptes

Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes- Gestion de Dinan Agglomération- Exercice 2017 et suivants - Débat

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération sur les exercices 2017 et suivants.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2024, organisé suite à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte du rapport de la Chambre des Comptes

2/ Rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics (RPQS) 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le prix et la qualité des Services Publics (RPQS) 2023

En vertu de l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concer-

né.

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;

- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement. Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public, dès sa transmission.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,

- Prend acte de ladite présentation,

- Précise que le rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

3/ Bilan de l'action communautaire sur Saint-Carné

M. le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de l'action communautaire 2023 de la commune

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du bilan de l'action communautaire 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ Cérémonie du 11 novembre

M. le Maire rappelle que les élus devront être présents dès 10h45.

2/ Réunion des Associations du 28 novembre 2024

En amont de la réunion des associations, le conseil municipal est informé de l'ordre du jour qui sera évoqué, savoir :

o le calendrier des salles

o la charte de la communication

o le règlement d'utilisation des salles

o les subventions

Le Conseil Municipal décide de valider le projet d'élaboration du dossier de demande de subvention des associations ainsi que le projet de règlement intérieur d'utilisation des salles communales par les Associations.

3/ Retour sur le repas des Aînés

Le prochain repas des Aînés aura lieu le 19 octobre 2025

Le coût des repas des Aînés qui s'est tenu le 27 octobre 2024 s'élève à 5.327,70 €.

4/ Création SPL Dinan – Cap Fréhel Tourisme – Positionnement actionnariat

Décision :

Le Conseil Municipal a pris acte de la création de la SPL DINAN et après en avoir délibéré décide de ne pas acheter d'action d'une valeur de 500,00€

5/ Repas de Noël des Enfants

Le repas de Noël des enfants aura lieu le 19 décembre 2024 au restaurant scolaire

6/ Application PORTREA

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le site portail « PORTRAIT TERRITORIAL DE LA RELATION E-ADMINISTRATIVE (PROTREA) accessible depuis le site <https://hub-bretagne.net>

Les missions de Hub BRETAGNE : Animer l'écosystème de la médiation numérique en Bretagne, Développer la médiation numérique en Bretagne, Offrir un pôle de ressources au territoire breton.

7/ Bibliothèque

Madame Liliane SIMON, adjointe à la Culture, informe le Conseil municipal que l'association de la bibliothèque de Saint Carné souhaite pouvoir disposer d'un accès Internet, de la téléphonie ainsi que des appareils informatiques.

Le conseil municipal a pris note et statuera sur la demande de l'Association de la Bibliothèque à réception du formulaire de demande de subvention prévu à cet effet.

8/ Cérémonie des Voeux du Maire

Mr le Maire informe le Conseil municipal que la Cérémonie des Voeux 2025 est prévu le samedi 4 janvier 2025.

Fin du Conseil Municipal à : 22h11

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 4 Décembre 2024 à 20h00

CM DU 4 DÉC. 2024

FINANCES

1/ Point Finances

M. le Maire présente un point sur les finances communales au 03/12/2024 :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses :

▼ ...	▲ ..	▼ Chapitre	【 】	▼ 【 】	Total Prévu	Réalisé
		D			967 411,94 €	625 676,71 €
				F	967 411,94 €	625 676,71 €
				011 - Charges à caractère gén...	274 673,99 €	214 060,07 €
				012 - Charges de personnel et ...	391 500,00 €	311 611,68 €
				014 - Atténuations de produits	19 325,00 €	14 470,00 €
				023 - Virement à la section d'in...	180 879,95 €	0,00 €
				042 - Opérations d'ordre de tra...	1 533,00 €	1 533,00 €
				65 - Autres charges de gestion...	72 000,00 €	56 656,32 €
				66 - Charges financières	27 500,00 €	27 345,64 €
				Total	967 411,94 €	625 676,71 €

- Recettes

▼ ...	▲ ..	▼ Chapitre	【 】	▼ 【 】	Total Prévu	Réalisé
		R			967 411,94 €	844 157,41 €
				F	967 411,94 €	844 157,41 €
				002 - Résultat de fonctionneme...	120 658,05 €	120 658,05 €
				013 - Atténuations de charges	6 000,00 €	8 126,80 €
				70 - Produits des services, du ...	102 382,97 €	99 844,59 €
				73 - Impôts et taxes	25 000,00 €	14 357,00 €
				731 - Fiscalité locale	407 253,00 €	323 051,00 €
				74 - Dotations et participations	294 117,92 €	262 051,99 €
				75 - Autres produits de gestion ...	12 000,00 €	16 066,06 €
				76 - Produits financiers	0,00 €	1,92 €
				Total	967 411,94 €	844 157,41 €

99 963.21 en dotations/fiscalité en novembre 2024.

Donc 844 157.51€ +99963.21= 944 120.62 € de recettes de fonctionnement

Au 03/12/2024, Excédent de fonctionnement de => 318 443.91€ (dont 120 658.05 d'excédent reporté).

INVESTISSEMENT

- Dépenses :

▼ ...	▲ ..	▼ Chapitre	【 】	▼ 【 】	Total Prévu	Réalisé
		D			1 172 352,16 €	1 038 425,58 €
				I	1 172 352,16 €	1 038 425,58 €
				041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
				16 - Emprunts et dettes assimilé...	66 000,00 €	63 902,42 €
				20 - Immobilisations incorporelles	21 626,00 €	16 626,00 €
				204 - Subventions d'équipemen...	7 000,00 €	3 629,76 €
				21 - Immobilisations corporelles	63 700,00 €	40 258,92 €
				23 - Immobilisations en cours	1 014 026,16 €	914 008,48 €
				Total	1 172 352,16 €	1 038 425,58 €

- Recettes :

▼ ...	▲ ..	▼ Chapitre	【 】	▼ 【 】	Total Prévu	Réalisé
		R			1 172 352,16 €	858 871,01 €
				I	1 172 352,16 €	858 871,01 €
				001 - Solde d'exécution de la s...	106 722,39 €	106 722,39 €
				021 - Virement de la section de ...	180 879,95 €	0,00 €
				024 - Produits des cessions d'i...	0,00 €	0,00 €
				040 - Opérations d'ordre de tra...	1 533,00 €	1 533,00 €
				041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
				10 - Dotations, fonds divers et r...	235 305,82 €	237 254,62 €
				13 - Subventions d'investissem...	348 361,00 €	213 361,00 €
				16 - Emprunts et dettes assimilé...	299 550,00 €	300 000,00 €
				Total	1 172 352,16 €	858 871,01 €

Au 03/12/2024, Déficit d'investissement de => 179 554.57€

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - PREND ACTE de ces informations.

2/ Orientations Budgétaires 2025

M. le Maire expose les projets d'investissements qui pourraient être inscrits au Budget Primitif 2025 :

- Service Technique : véhicule type petit camion benne (25 000€)- Clôture.
- Travaux restauration du retable majeur 200 000€ + honoraires architecte
- Voirie : raboutage de la route départementale passant dans le bourg (environ 20 000€)
- Restaurant Scolaire : solde des travaux + panneaux photovoltaïques
- Maison du 7 rue de l'église : élaboration pré-programme, programme via l'ADAC 22.
- Achat terrain et maison rue de l'église : 170 000€
- Enseignes restaurant et école 15 000€
- Plateau Gerviniais (rue de la croix pierre - rue croix de Chesne) + liaison douce : 60 000€
- Achat terrain et maison rue de l'église : 170 000€
- Travaux électricité/informatique/téléphone ECOLE
- Commande Congrès des Maires : 3 450€ TTC (15 tables, 2 mange-debout, 10 chaises, 1 jeu ressort)
- Rénovation 8 lanternes 3 364.00€
- Archivage ?

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE d'inscrire ces projets au Budget Primitif 2025 au regard de l'état des restes à réaliser.

3/ Tarifs Municipaux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs municipaux 2025 comme suit : tarifs disponibles en mairie.

4/ Protection Social Complémentaire : Prévoyance Maintien de Salaire/Santé

Prévoyance Maintien de Salaire :

M. le Maire rappelle la délibération du 06/12/2023 par laquelle il a été décidé :

- d'adhérer au contrat groupe du CDG avec Territoria Mutuelle pour la prévoyance Maintien du salaire à compter du 01/01/2024
- de participer à hauteur de 7€/mois/agent.

A ce jour, 2 agents adhèrent à cette mutuelle et un 3ème va y adhérer.

M. le Maire précise que la participation moyenne des communes est de 13€/mois/agent.

M. le Maire propose de modifier cette participation comme suit : 12€/mois/agent

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER la participation de la commune à la mutuelle maintien de salaire à 12€/mois/agent à compter du 01/01/2025

SANTÉ :

A compter du 1er janvier 2026, la participation employeur devient obligatoire pour la mutuelle santé. Le minimum légal de prise en charge, par l'employeur est de 15€/mois.

Le CDG va faire un audit à compter de mars 2025, pour un contrat groupe, comme pour la prévoyance maintien de salaire.

La collectivité doit donc décider avant le 13 janvier 2025, son intention :

- soit d'adhérer au contrat groupe du CDG à compter du 1er janvier 2026 (auquel cas les agents qui n'adhéreraient pas à ce contrat groupe mutuelle santé n'auront pas de participation de la commune).
- soit de participer à la mutuelle des agents, en laissant le choix aux agents d'adhérer à n'importe quelle mutuelle habilitée par le ministère (ou de continuer avec leur mutuelle si celle-ci est habilitée).

M. le Maire propose de modifier cette participation comme suit : 12€/mois/agent

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ENVISAGE d'adhérer au Contrat Groupe Mutuelle Santé proposé par le Centre de Gestion 22.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1/ Restaurant Scolaire Lot 8 Peinture – DEGANO – Avenant n°1

M. le Maire présente un avenant :

Lot 8 - Peintures – DEGANO - Avenant n°1 – Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour la modification du revêtement de sol dans les douches des vestiaires.

1 172.81 € HT / 1 407.37€ TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant suivant :

Lot 8 – PEINTURES- DEGANO

Marché initial 151 184.81 € HT

Avenant n°1 en plus-value 1 172.81 € HT

Total marché HT 152 357.62 € HT

2/ Point sur les chantiers en cours

M. Houel explique qu'il y a eu une réunion de chantier au lotissement des Blés d'Or. La prochaine aura lieu le lundi 9 décembre 2024 à 9h30.

Il y a eu un dégât des eaux à la Salle Karnay provoqué par la neige et des fissures dans le chéneau. Les dégâts ont été constatés sur les murs de l'accueil et des sanitaires.

L'entreprise Villaon doit intervenir pour la repise des fissures au niveau des soudures du chéneau.

Eaux de Dinan : réagréage des tampons des eaux pluviales et eaux potable rue des clos des landes.

Service technique :

- Pose des illuminations avec l'entreprise GUESSANT
- Panne à la chaudière (bruleur) du bâtiment RASÉD – devis de remplace-

ment proposé par l'entreprise LESAGE : 605.00 € TTC

3/ Projet de travaux de sécurité routière route de la Croix de Pierre

M. le Maire explique l'origine du projet de travaux de sécurité routière route de la Croix de Pierre et ses caractéristiques : courrier disponible en mairie.

Travaux et montants estimés par la Ville de Dinan :

Montant global chiffrée: 104 145.60€ TTC

Plateau : 35 685.60€ TTC avec répartition 50/50 entre les 2 communes

Liaison douce : 34 230€ TTC avec répartition 50/50 entre les 2 communes

Liaison douce côté St-Carné hameau Ville Es Gicquialt : 100% St-Carné

M. le Maire précise qu'il a été convenu par mail en date du 12/11/2024 avec M. BADOUAL, élu de Dinan, que :

- La Ville de Dinan portait en totalité le projet (maîtrise d'oeuvre et travaux)

- La Commune de Saint-Carné signera une convention de participation financière avec Dinan

- La DETR ne sera pas sollicitée par Saint-Carné

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- PREND ACTE de ces informations.

4/ Restaurant scolaire : examen devis extincteurs

M. HOUEL, Premier Adjoint présente 2 devis pour l'achat d'extincteurs au restaurant scolaire :

EUROFEU : 557.20€ HT soit 668.64€ TTC

PROTECTION BRETONNE : 1 047.79 HT soit 1 257.35€ TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis d'EUROFEU pour 557.20€ HT

RESSOURCES HUMAINES

1/ Modification du tableau des effectifs suite au recrutement d'un agent technique

M. le Maire explique qu'il convient de modifier comme suit le tableau des effectifs suite à la nomination par mutation de M. Paul JAMET le 12/12/2024, Adjoint Technique Principal de 2ème classe :

- Un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à 35h00 est créé. (nomination Paul JAMET)

- Un poste s'Adjoint technique territorial à 35h00 est supprimé. (démission Anthony CILARD)

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

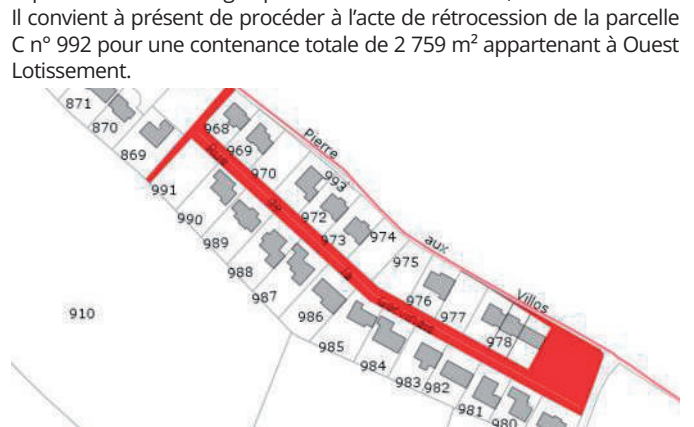
- APOUVE la modification du tableau des effectifs.

DOMAINE PUBLIC/FONCIER

1/ Rétrocession Voirie Lotissement La Haute Villeneuve

L'ensemble des travaux (voirie, réseaux, espaces verts) du lotissement La Haute Villeneuve sont terminés, conformément à la DDACT déposée en mairie le 03/12/2024 (fin des travaux le 10/07/2024) et aux PV de réceptions des travaux signé par le Maire le 03/12/2024,

Il convient à présent de procéder à l'acte de rétrocession de la parcelle C n° 992 pour une contenance totale de 2 759 m² appartenant à Ouest Lotissement.



Une délibération du 3 juillet 2024 n°2024.07.05 avait autorisé le Maire à signer la convention de rétrocession (disponible en mairie).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **ACCEPTE** la rétrocession de la voirie, terrassement, réseaux d'assainissement pluviales, protection incendie et espaces verts du Lotissement « La Haute Villeneuve » et cadastré section C n° 992 dans le domaine public communal
 - **PRECISE** que cette rétrocession est réalisée à titre gracieux et que les frais de Notaire pour la réalisation de l'acte notarié seront à la charge de OUEST LOTISSEMENT
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

RESTAURANT SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

1/ Retour sur la commission Ecole/Périscolaire/restaurant Scolaire du 12/11/2024

Compte rendu disponible en mairie

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND ACTE** de ce compte-rendu

2/ Entente Intercommunale Trévron/Saint-Carné

M. le Maire fait un retour rapide sur la Conférence de l'Entente Intercommunale qui a eu lieu en mairie de Saint-Carné le 3 décembre 2024 à 18h30 en présence de :

Elus de Trévron : Mme METAYE-BRUNET, Mme MICHONNET
 Elus de Saint-Carné : M. TRELLU, M. HOUEL, Mme SIMON, Mme GUERIN, Mme VOLANTIN

- Réaffirmation de la nécessaire collaboration des 2 cuisiniers
- « Menu décidé par les enfant » : le menu sera décidé à tour de rôle par les communes, 1 fois par période
- L'Entente intercommunale est prolongée du 01/01/2025 au 31/12/2025.
- Une Conférence sera programmée en mai/juin 2025
- Les menus proposés par les 2 cuisiniers pour le repas de Noël, les goûters et les repas sur la période de janvier/février 2025 ont été validées par les élus.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

3/ Repas de Noël des élèves

Jeudi 19 décembre 2024

L'organisation a été vue en amont.

VIVRE ENSEMBLE

1/ Retour sur la réunion du 28 novembre avec les Associations communales

Compte-rendu de la réunion :

Présents : Elodie Le Roux et Anaïs Hamard de l'ape, Michel Joret de la marche, Patrice Dumas de CNDBSC, Gaëlle Briand du yoga, Odile Haguët du Club de l'amitié, Annick Tostivint du vélo, Serge Rosé du comité des fêtes, Ronan, Liliane et moi

Les points abordés :

- quand 2 associations se succèdent sur un week end : elles s'arrangent entre elles pour le ménage.
- il faut investir dans du matériel car non adapté à la taille de la salle
- l'accès au local tables et chaises sera possible pour les associations (contrairement aux locations des particuliers qui n'auront pas accès à ce local)
- demande de l'APE de mettre un micro onde dans la salle : réponse de Ronan = non
- le lave main dans la cuisine fuit : voir avec Magali
- les associations feront leurs ventes à emporter à l'ancienne cantine
- le club de l'amitié et la salsa doivent venir signer le registre des clés
- L'association qui va être mise à l'honneur dans le bulletin : l'AVD (vélo)
- Le calendrier des manifestations des associations 2025 a été également fixé.

2/ Validation de règlement d'utilisation des salles communales par les associations communales et du formulaire de demande de subvention communale :

M. le Maire propose de valider les documents suivants :

- **REGLEMENT UTILISATION DES SALLES COMMUNALES PAR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE** (disponible en mairie)
- **FORMULAIRE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE** (disponible en mairie)

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **VALIDE** ces documents qui seront envoyés à chaque association.

3/ Organisation Voeux du Maire 2025

Deux devis pour la galette des rois des Voeux sont proposés :

- Boulangerie DUBOIS-COGNARD de Bobital – 150 parts – 405.00€ TTC
- Boulangerie LE FOURNIL DE VALENTINE de Taden – 150 parts – 405.00€ TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - **AUTORISE** le maire à signer le devis de la boulangerie Dubois-Cognard de Bobital pour un montant de 405.00€ TTC (Vote : 6 voix pour Bobital ; 4 voix pour Taden).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Voeux du Maire 2025

Samedi 4 janvier à 14h00 : confection des toasts.

Avenir Conseillère Numérique Dinan Agglomération

Réunion le 18 décembre ; Mme Liliane SIMON sera présente à cette réunion.

Visite de Mme la Sous-Préfète aux élus

Mercredi 15 janvier à 14h00 en mairie

Fin du Conseil Municipal à : 22h30

Prochain Conseil Municipal le : Mercredi 8 Janvier 2025 à 20h00

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

15/05/2024	Ellie MARGANIEC
16/05/2024	Louise JACQUEMOUD
18/05/2024	Matis ROUX LUCAS
24/05/2024	Antoine MIMOUNI
27/06/2024	Malo LEC'HVIEN
27/06/2024	Louison LEC'HVIEN
09/07/2024	Youna PORCHER
19/07/2024	Liana BRISSON DEMARD
30/07/2024	Giulia HOMO
10/10/2024	Océane MADRE HILLMAN
05/11/2024	Elwan LE BRAY
05/11/2024	Elias LE BRAY
05/11/2024	Marceau MARTINET
15/11/2024	Jade POMMIER

MARIAGES

27/07/2024	Anthony SOULABAIL et Chloé VERGER
09/08/2024	Hugues MERDRIGNAC et Eva PIROUVAULT
17/08/2024	Olivier BEAUMANOIR et Lucie FEJEAN

DÉCÈS

14/08/2024	Claude QUINQUENEL
04/01/2024	Lucien Maillard

URBANISME

Déclaration préalable

N° de dossier	D. Dépôt	Adresse du terrain Objets des travaux
DP 022 280 24 C0023	18/06/2024	Rue des Ajoncs remplacement menuiseries, ravalement, mise en place PAC 280 A 885 (PLU : UCa)
DP 022 280 24 C0024	18/06/2024	Rue des Gatines remplacement menuiseries, ravalement, mise en place PAC 280 A 924 (PLU : UCa)
DP 022 280 24 C0026	27/06/2024	1 LES HAUTS VILLOTS carport 280 C 886 (PLU : UCa)
DP 022 280 24 C0027	22/08/2024	COURTIL DU FOUR Construction d'un abri de jardin 280 B 778 (PLU : UB : UB : Zone urbaine de faubourgs)
DP 022 280 24 C0028	03/09/2024	35 B LA CROIX CHEMIN panneaux photovoltaïques et fermeture sur 1.5m de l'avant carport 280 B 1479, 280 B 1483 (PLU : UB : UB : Zone urbaine de faubourgs)
DP 022 280 24 C0029	10/09/2024	10 B LA VILLE ES GICQUIAUX Construction d'un carport 280 C 1122
DP 022 280 24 C0030	23/09/2024	Lande des Couturiers mise en œuvre d'un élément préfabriqué de stockage d'énergie 280 A 739 (PLU : Uy2 : Uy2 : Zone urbaine à vocation d'activités)
DP 022 280 24 C0034	27/09/2024	6 RUE DES LAVANDIERES cloture 280 A 615, 280 A 617, 280 A 619, 280 A 686 (PLU : UCa : Zone urbaine pavillonnaire)
DP 022 280 24 C0031	07/10/2024	La Croix de Pierre Division en vue de construire 280 C 3, 280 C 4, 280 C 463 (PLU : A : Zone agricole générale, UCa : Zone urbaine pavillonnaire)
DP 022 280 24 C0033	14/10/2024	La Croix de Pierre Division en vue de construire 280 C 3, 280 C 4, 280 C 463 (PLU : A : Zone agricole générale, UCa : Zone urbaine pavillonnaire)
DP 022 280 24 C0035	25/10/2024	41 HEUNAN pose de 3 velux 280 B 1560, 280 B 340 (PLU : A : Zone agricole générale)

Permis de construire

N° de dossier	D. Dépôt	Adresse du terrain Objets des travaux
PC 022 280 24 C0009	01/08/2024	CLOS GATINE travaux sur soues, la grande, les garages et l'étable 280 C 411, 280 C 412, 280 C 413 (PLU : A)
PC 022 280 24 C0010	01/08/2024	15 HEUNAN Construction d'une extension et d'un carport avec panneaux solaires 280 B 1329 (PLU : A)
PC 022 280 24 C0011	09/08/2024	0 ZONE ARTISANALE DU GUINEFORT Extension d'un bâtiment artisanal 280 A 740 (PLU : Uy2)
PC 022 280 24 C0012	07/11/2024	15 HEUNAN Réalisation d'une extension et d'un carport 280 B 1329 (PLU : A : Zone agricole générale)
PC 022 280 24 C0013	08/11/2024	11 RUE DE L extension salon 280 B 1307, 280 B 1308 (PLU : UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale)

Permis de démolir

N° de dossier	D. Dépôt	Adresse du terrain Objets des travaux
PD 022 280 24 C0001	27/09/2024	2 L AUCHERAI Démolition d'une partie de la veranda 280 A 377, 280 A 568, 280 A 690, 280 A 691 (PLU : A : Zone agricole générale)

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Chers habitants, merci de prendre quelques instants pour répondre à ce court questionnaire. Vos réponses nous aideront à améliorer le bulletin communal.

1. Sur une échelle de 1 à 5 (1 = Peu attractif, 5 = Excellent), comment évaluez-vous la nouvelle présentation du bulletin ?

1 2 3 4 5

2. Trouvez-vous que les nouvelles couleurs sont agréables et facilitent la lecture ?

Oui
 Non

3. Les nouvelles rubriques vous semblent-elles intéressantes et pertinentes ?

Oui
 Non

Si non, quels seraient les axes d'amélioration : _____

4. La quantité d'informations dans ce numéro est-elle suffisante ?

Oui
 Non

5. Comment lisez-vous le bulletin ?

Entièrement
 Juste la partie des actualités (la première partie)
 Juste le compte rendu du Conseil Municipal
 Je le feuillette rapidement

6. Si nous devons ajouter ou améliorer une rubrique, laquelle suggérez-vous ?

Votre réponse : _____

7. Quelle est votre rubrique préférée ?

Votre réponse : _____

Merci pour votre participation !

Vous pouvez déposer ce questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie.



CONTACTS UTILES

Maire de Saint-Carné
Tél. 02 96 83 58 22
mairie@saintcarne.com
www.saintcarne.com

Accueil périscolaire
Tél. 02 96 83 62 31

Restaurant scolaire
Tél. 02 96 88 00 15

Ecole Norbert Guitton
Tél. 02 96 83 61 21

ANIMATIONS 2025

JANV

SAM 04/01	19h	Vœux du maire / espace karnay
JEU 16/01	10h	Atelier informatique avec Flore Huguerre / salle associative
LUN 27/01	18h	Galette de la marche / espace karnay
MAR 28/01	14h	Galette du club de l'amitié / espace karnay
JEU 30/01	10h	Atelier informatique avec Flore Huguerre / salle associative

FÉVR

JEU 01/02	10h	Atelier informatique avec Flore Huguerre / salle associative
VEN 14/02	18h	AG AVD / espace karnay
MAR 25/02	14h	Loto du club de l'amitié / espace karnay
JEU 27/02	10h	Atelier informatique avec Flore Huguerre / salle associative

MARS

JEU 13/03	10h	Atelier informatique avec Flore Huguerre / salle associative
SAM 15/03	-	Repas organisé par l'APE / espace karnay
MAR 25/03	midi	Potée du club de l'amitié / espace karnay
JEU 27/03	10h	Atelier informatique avec Flore Huguerre / salle associative

AVRIL

MER 09/04	14h30-15h et 16h-16h30	Formation et distribution des composteurs / espace karnay
JEU 10/04	10h	Atelier informatique avec Flore Huguerre / salle associative
JEU 10/04	16h30-17h et 18h-18h30	Formation et distribution des composteurs
VEN 11/04	14h30-15h et 16h-16h30	Formation et distribution des composteurs
SAM 12/04	11h30-12h et 14h30-15h	Formation et distribution des composteurs
DIM 20/04	-	Chasse aux œufs organisée par l'APE / école
MAR 29/04	après midi	Concours belotte du club / espace karnay

MAI

JEU 08/05	11h30	Cérémonie / devant monument aux morts
LUN 12/05	soir	Repas de la marche / espace karnay
SAM 17/05	-	Relais des villages
SAM 17/05	soir	Repas à emporter de CNDBSC / ancien restaurant scolaire
MAR 27/05	après midi	Concours de boules du club de l'amitié / espace karnay

JUIN

SAM 07/06	midi	Grillades de l'AVD / ancien restaurant scolaire
DIM 15/06	journée	Fête de l'école / école
MAR 24/06	midi	Grillades du club de l'amitié / espace karnay

LE MAIRE, LES ADJOINTS ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ont le plaisir de vous inviter
à la cérémonie des vœux

SAMEDI 04 JANVIER 2025

19H00
ESPACE KARNAY.